

**Souleymane Koné, 1er Vice-président Fare An Ka Wuli, Ancien Ambassadeur : « Il faut un sursaut national pour le Mali »**

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MERCREDI 18 MARS 2020

# 566

# Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



**Coronavirus un Conseil de Défense extraordinaire au forceps ?**

**4 mesures phares :**

- **Suspension de vols commerciaux ;**
- **Fermeture des Ecoles et des bars ;**
- **Interdiction des rassemblements ;**
- **Report de fait des élections.**



**Grève des enseignants : L'année blanche se précise**



**Baber Gano, Ministre et candidat aux élections législatives : Et la loi ?**

# FOFY<sup>®</sup> INDUSTRIES

L'équipementier de votre maison

## CUIVES

## MALISAD10



Santé • Sécurité • Economie

<b>Une</b>	Coronavirus un Conseil de Défense extraordinaire au forceps ? 4 mesures phares : - Suspension de vols commerciaux ; - Fermeture des Ecoles et des bars ; - Interdiction des rassemblements ; - Report de fait des élections.	<b>P.4</b>
<b>Brèves</b>	Une justice aux ordres du politique ? Au ministre Malick Coulibaly Communiqué urgent dernière minute : demande de report des élections législatives 2020 au Mali Insécurité dans la Région de Ménaka : L'Etat islamique revendique l'attaque de mercredi dernier tuant deux militaires Lutte antiterroriste au Mali : Un haut gradé du groupe terroriste EIGS abattu Dr Boubou Cissé à la 10ème Session du Comité Exécutif National de l'Agriculture (CENA) : " Exploitions nos potentialités naturelles garantie d'une agriculture émergente" Incarcérée à Paris : Rokia Traoré entame une grève de la faim Section nationale SYNACOME EDM-SA : Un préavis de grève de 72 heures déposé hier sur la table du ministre en charge du travail	<b>P.12</b> <b>P.12</b> <b>P.12</b> <b>P.13</b> <b>P.13</b> <b>P.14</b> <b>P.14</b>
<b>Actualité</b>	Institut National de Formations Judiciaires : USAID aux côtés des acteurs de la justice Atelier de renforcement de capacité : Les formateurs outillés ! Tic : Huawei envisage d'envoyer une dizaine d'étudiants maliens en Chine Grève des enseignants : L'année blanche se précise	<b>P.15</b> <b>P.16</b> <b>P.17</b> <b>P.18</b>
<b>Politique</b>	Souleymane Koné, 1er Vice-président Fare An Ka Wuli, Ancien Ambassadeur : « Il faut un sursaut national pour le Mali » Yaya Sangaré, Ministre de la Communication aux hommes de medias : « Nous voulons des élections transparentes et apaisées » Baber Gano, Ministre et candidat aux élections législatives : Et la loi ?	<b>P.20</b> <b>P.25</b> <b>P.26</b>
<b>Culture &amp; société</b>	Découverte de Oumou Traoré, photographe : "La photographie est ma passion et mon moyen d'expression"	<b>P.27</b>
<b>International</b>	Coronavirus au Sénégal : Les réserves du mouvement «Arc-en-Ciel» sur les mesures de l'Etat Coronavirus : L'OMS appelle à effectuer "un test pour chaque cas suspect"	<b>P.28</b> <b>P.29</b>
<b>Sport</b>	Barça et Psg s'arrachent Koulibaly : Naples réclame 52 milliards Report de l'Euro 2020 : La somme complètement folle que l'UEFA exige des clubs	<b>P.30</b> <b>P.30</b>

## Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)  
**Siège** : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)  
**Email** : ampkile@gmail.com / malikile@gmail.com  
**Site Web** : www.malikile.com  
**Contacts** : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte

P.12



P.17



P.25



# Coronavirus un Conseil de Défense extraordinaire au forceps ?

## 4 mesures phares :

- Suspension de vols commerciaux ;
- Fermeture des Ecoles et des bars ;
- Interdiction des rassemblements ;
- Report de fait des élections.



**U**ne heure après un post de Me Mountaga Tall sur sa page Facebook, interpellant le président de la République sur son pesant silence face à la préoccupante situation sanitaire du monde en général et du Mali en particulier, la présidence de la République a publié sur la page Facebook un laconique com-

munié annonçant un Conseil extraordinaire de défense à Koulouba sous la présidence du Président de la République : « **URGENT ! Le Président de la République présidera à 15h à Koulouba un Conseil extraordinaire de Défense essentiellement consacré à la riposte contre le coronavirus** ».

On s'en rend compte, le message de l'opposant, visionné près de 50.000 fois en quelques heures, a réussi à tirer de leur torpeur le Président de la République et ses collaborateurs qui dormaient sur leurs lauriers de la gestion de Ebola en les contraignant à faire face à leurs responsabilités.

**Lisons la transcription du message audiovisuel du président du CNID FASO YIRIWA TON.**

« Monsieur le président, le citoyen que je suis, et croyez-moi, je ne suis pas le seul, vous le demande solennellement. Sortez de votre silence et prenez la parole sur le COVID-19. Cette terrible maladie qui fait aujourd'hui le tour du monde. Remercions ensemble Allah SWT, d'avoir jusqu'à ce jour préserver notre pays, alors même que 6 de nos voisins immédiats sont déjà atteints. Le Mali ne vit pas en situation géostationnaire et comme nos voisins, et comme l'ensemble des autres pays de la planète, nous sommes menacés. Saluons à cet égard les efforts louables fournis par nos agents de santé, les médecins, les infirmiers, et tous ceux qui concourent à la lutte contre cette maladie. Mais il manque un maillon important dans la chaîne, la parole du Président de la République. Dites à vos ministres d'éviter de réunir beaucoup de monde pour tout et rien, de serrer des mains lors des cérémonies et d'y donner des accolades. Et si cela arrive dites à l'ORTM la chaîne publique de ne plus diffuser de telles images. Dites aux agents de l'Etat de veiller à l'application stricte des recommanda-

tions formulées par les autorités sanitaires du Mali. De veiller à ce qu'aucune manifestation, ou rassemblement d'envergure ne se tienne. Mais constatez avec moi que ces rassemblements continuent de plus belle, notamment en matière de campagnes électorales. Engagez-vous personnellement dans la sensibilisation de vos compatriotes, et des hôtes étrangers qui vivent parmi nous, et qui sont sur les marchés, dans les transports en commun, sur les campus, dans les cérémonies, pour leur dire les gestes qui sauvent, les gestes à adopter, les comportements à éviter. Il faut les informer sur les conséquences de cette terrible maladie. Évaluez en votre âme et conscience, au regard de cette pandémie la tenue d'une élection aujourd'hui au Mali. A nos partenaires qui évoluent à nos côtés depuis toujours, je leur dis, ne vous engagez dans aucune activité, qui pourrait contribuer à propager le virus au Mali. Monsieur le Président de la République l'heure est grave, prenez la parole, et assumez-vous. Merci ». Tels sont les mots forts de l'avocat et célèbre homme politique, qui ont sans doute alerté le président IBK qui a donc convoqué dans l'urgence un Conseil extraordinaire de Défense dont certaines conclusions sont pour le moins confuses.

Ainsi en est-il de la suspension des vols commerciaux en provenance des pays touchés par le virus qui ne sont bizarrement pas cités. Comment appliquer de façon efficace cette mesure reste une question pertinente. Et pourquoi ce flou quand d'autres pays citent ces pays touchés ou ferme carrément leurs espaces aériens ou leurs aéroports ? Le Niger par exemple, dernier pays avant le Mali à annoncer une telle mesure a été plus catégorique « Fermeture des aéroports internationaux de Niamey et de Zinder pour une durée de 2 semaines renouvelables à compter du 19 mars 2020 à minuit sauf pour les vols domestiques, cargos, sanitaires, et militaires ».

**Suspension de fait de la campagne électorale**

De même le communiqué publié à l'issue du Conseil énonce deux mesures contradictoires sur les meetings. En effet, en son point 3 est évoquée « la suspension jusqu'à nouvel ordre, de tous les regroupements publics y compris les ateliers, les colloques, les séminaires, les meetings populaires » pendant que le point 4 énonce « l'interdiction jusqu'à nouvel ordre, des regroupements à caractère social, sportif, cul-



turel et politique de plus de cinquante (50) personnes, sous réserve du respect des gestes-barrières. Il s'agit des mariages, des baptêmes, des funérailles ». Dès lors se pose la question de savoir si l'interdiction des meetings est atténuée par la possibilité de faire des « rassemblements politiques » de moins de 50 personnes qui, au demeurant ne concerneraient que les mariages, baptêmes et funérailles ou s'il s'agit d'une erreur rédactionnelle qui doit être rapidement corrigée si l'on veut que la mesure produise ses effets.

En toute hypothèse chacune des deux mesures vaut suspension de la campagne électorale.

### Report de fait des élections ?

Faisant preuve de grande sagesse et de prudence, le gouvernement ne se prononce pas sur les rassemblements à caractère religieux pour lesquels il « engagera incessamment des consultations avec les responsables du Haut Conseil Islamique, de la Ligue des Imams, des Eglises Catholiques et Protestantes ainsi qu'avec d'autres autorités religieuses et culturelles du Mali afin de convenir des mesures appropriées pour assurer la santé des fidèles ». Mais reste une question : comment convaincre les religieux d'accepter des mesures restrictives à l'exercice du culte tout en leur expliquant que



les élections législatives, avec leurs cortèges de rassemblements sont maintenues. Le gouvernement avance à pas feutrés mais l'acte de décès des élections est ainsi signé.

### Des mesures fortes de fermeture

Ce sont « la fermeture des écoles publiques, privées et confessionnelles (maternelles, primaires, secondaires et supérieures) y compris les medersas et ce, pendant trois (3) semaines » et la fermeture jusqu'à nouvel ordre des boîtes de nuit et bars dancings » qui sont les deux me-

sures fortes, claires et sans ambiguïté. Mais la fermeture des écoles pour trois semaines correspondant d'ailleurs à la période de grève des enseignants ne signifie-t-elle pas une année blanche déjà actée ?

Nous le disions dans notre édition d'hier, le nanovirus a mis à nu la vanité des hommes. Des puissants comme des faibles.

**(Voir en encadré le communiqué du Conseil extraordinaire de Défense)**

■ MOCTAR SOW

**SAER EMPLOI**  
SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Leader des services de Gestion des Ressources Humaines et Paie en Afrique de l'Ouest

# COMMUNIQUE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA DEFENSE NATIONALE DU 17 MARS 2020.

Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République, Chef de l'Etat, a présidé ce mardi 17 mars 2020, à Koulouba, une réunion Extraordinaire du Conseil Supérieur de la Défense Nationale (CSDN) à laquelle ont pris part, outre les ministres concernés, les experts du Comité Scientifique du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales et ceux de la Défense.

L'ordre du jour unique a porté sur les mesures relatives à la Pandémie du coronavirus au Mali.

Même si tous les cas suspects notifiés au Mali ont été testés négatifs, la menace demeure, d'où la nécessité d'une plus grande vigilance.

Par conséquent, le Conseil Supérieur de la Défense Nationale a pris les mesures importantes suivantes à compter du jeudi 19 mars 2020 :

1. la suspension jusqu'à nouvel ordre, des vols commerciaux en provenance des pays touchés, à l'exception des vols cargos ;
2. la fermeture des écoles publiques, privées et confessionnelles (maternelles, primaires, secondaires et supérieures) y compris les medersas et ce, pendant trois (3) semaines;
3. la suspension jusqu'à nouvel ordre, de tous les regroupements publics y compris les ateliers, les colloques, les séminaires, les meetings populaires ;
4. l'interdiction jusqu'à nouvel ordre, des regroupements à caractère social, sportif, culturel et politique de plus de cinquante (50) personnes, sous réserve du respect des gestes-barrières. Il s'agit des mariages, des baptêmes, des funérailles ;
5. La fermeture jusqu'à nouvel ordre des boites de nuit et bars dancings.

Par ailleurs, en ce qui concerne les rassemblements à caractère religieux, le gouvernement engagera incessamment des consultations avec les responsables du Haut Conseil Islamique, de la Ligue des Imams, des Eglises Catholiques et Protestantes ainsi qu'avec d'autres autorités religieuses et culturelles du Mali afin de convenir des mesures appropriées pour assurer la santé des fidèles.

Son Excellence Monsieur le Président de la République exhorte l'ensemble des populations vivant au Mali à la responsabilité et au strict respect des mesures de Santé Publique.

Vu l'urgence de la situation, le Président de la République, a décidé la mise en place d'une enveloppe initiale de six milliards trois cent millions (6 300 000 000) F CFA pour lutter contre la pandémie de Coronavirus.

**RFI Afrique**



Un mois après l'annonce par la police rwandaise du suicide en prison de Kizito Mihigo, star du gospel et figure de la réconciliation au Rwanda, des proches et des organisations de défense des droits de l'homme nationales comme internationales continuent de réclamer la vérité sur les circonstances de ce décès. Retour sur le destin controversé de l'enfant prodige de la musique rwandaise.



La compétition devait avoir lieu au Cameroun du 4 au 25 avril 2020. Dans un communiqué du Comité d'organisation du CHAN, qui s'est réuni en session extraordinaire ce mardi 17 mars, il est indiqué que l'épreuve est reportée « à une période plus propice ».



**Afrik Soir**



Magie au tribunal d'Abidjan. Le juge Bini Kouakou Manzan a condamné un homme pour "complicité de faux et usages de faux", mais aussi curieux que cela puisse paraître, les autres "complices" ont été laissés en liberté.



**Issa Fakaba Sissoko**



Le bras de fer se poursuit entre le gouvernement et les syndicats des enseignants signataires du 15 octobre 2016. Les enseignants ont déposé hier lundi 16 mars un nouveau préavis de grève de 25 jours pour exiger l'application de l'article 39 de la loi du 16 Janvier 2018, portant statut particulier du personnel enseignant. Au même moment, dans plusieurs localités du pays, les enseignants volontaires recrutés par l'Etat sont rejetés par les élèves et certains parents. Ces derniers dénoncent « une marginalisation ».



"En un quart de siècle, la Fondation Hironnelle a créé et développé 23 médias d'information, radios FM, programmes multimédias, ou sites web « pure player » dans 22 pays confrontés à des crises majeures : conflits, catastrophes humanitaires, révolutions, crise migratoire, changement climatique, atteintes massives aux Droits Humains. Chaque année, les équipes de la Fondation Hironnelle apportent leur soutien à plus de 200 médias locaux et fournissent des formations à plus de 500 journalistes, technicien/nes et responsables de médias."

**Abdoul Momini Bokoum**



**Ambassade de France au Mali**  
14 min · 🌐

#Covid19 - Fermeture du service VISA  
Suite aux annonces de l'Élysée - Présidence de la République française et à la fermeture des frontières Schengen, la délivrance de visa sur passeports ordinaires et officiels est suspendue à compter de ce jour (17 mars 2020).

Information  
**CORONAVIRUS**  
2019 n-Cov  
LE POINT SUR LA SITUATION

👍 3      2 partages



## Ousmane Sacko

Vraiment Covid-19 est très dangereux. Les USA aux arrêts



## Mokobe

Cet objet peut régler beaucoup de problème je vous présente le Tasalé on peut l'appeler autrement aussi n'hésitez pas à le dire. Et ça c'est pour mettre de l'eau dedans et se laver facilement le derrière et éviter de se battre au supermarché pour acheter du papier toilette. Et si vous êtes énervez contre votre chéri ou votre mari vous pouvez mettre aussi de l'eau bouillante dedans comme ça ça va lui faire du bien



## Moussa Cisse

Priez pour nous ! La France entre dans le confinement



## Akim Maiga

Almoustapha Maiga  
Faut-il avoir des cas de Coronavirus pour que le Mali prenne des mesures ?



## Ambassade des Etats-Unis au Mali

« Les femmes doivent être soutenues à tous les niveaux. Ceci n'est pas un privilège, mais un droit humain », dixit l'Ambassadeur des Etats-Unis au Mali, Dennis Hankins, lors du programme « Muso » du Centre Américain de Bamako. La séance a été coanimée par le Maire de la Commune 3 du district de Bamako, Madame Djiré Mariam Diallo, la semaine dernière, au Centre Américain de Bamako. Cette séance s'inscrivait dans le cadre des prochaines élections législatives et le mois de mars consacré aux femmes. Le thème choisi était : « Comment mieux soutenir les femmes afin qu'elles soient élues à des fonctions publiques? ». Une cinquantaine de participantes ont pris part à la session. Lors de son intervention, l'Ambassadeur Hankins a appelé



les femmes à s'impliquer davantage dans la vie publique et politique de leurs communautés et a souligné le rôle important qu'elles peuvent jouer dans les négociations de paix.

Madame le Maire, quant à elle, a partagé sa riche expérience sur la vie politique et sociale. Elle les a encouragés à se présenter aux élections afin d'assurer la relève. Madame le Maire a aussi répondu aux questions des participantes concernant la vie sociale d'une femme Maire, les préjugés sociaux et la procédure administrative pour être candidat à une élection. Le programme « Muso », initié par le Centre Américain de Bamako, a pour objectif de renforcer les capacités des femmes et des jeunes filles dans plusieurs domaines actifs de la vie, notamment les droits de l'homme, la prise de parole en public, la santé, le leadership, l'esprit d'entreprise, la gouvernance, l'éducation, la politique et la motivation personnelle.

#USAMali #WomenHistoryMonth #IWD2020 #8Mars2020 #8Mars #CentreAmericainBamako #AmericanCenter



Pensez-vous qu'il y ait des avantages à avoir une femme maire? Dans la commune de #Koumantou Aissata Koné, Maire, s'implique fortement dans le développement de sa commune. Grâce à son engagement, elle a emmené la mairie à financer la construction d'une salle de repos pour les malades au CSCOM, un bureau pour le médecin, une salle d'échographie et à obtenir une ambulance pour l'évacuation des femmes enceintes au Centre de Santé de Référence de Bougouni. #WomenEmpowerment #USAIDtransforms Save the Children au Mali #WomensHistoryMonth



Saviez-vous que malgré le fait que 80 % des femmes enceintes au Mali assistent à des consultations prénatales, seulement 43 % réalisent les 4 consultations prénatales au cours d'une grossesse? Pour remédier à la sous-utilisation des services de santé au centre de santé communautaire de Korera Kore, le peuple américain, avec



### PINAL

Centre du Mali  
Maintenant que les JNIM et co ont accepté la trêve, il faut aussi que les milices le fassent pour le Centre retrouve un peu de souffle. Pensons aux civils les plus vulnérables pris en otage par des miliciens avec des agendas méconnus.  
PINAL



### Larmes des pauvres

Mopti le 16 mars vers 10h, un campement de la milice dan na amassagou a été attaqué par un groupe armé non identifié, village situé à 10 km au nord de #Goundaka, 6 éléments de la milice ont été tués. #Bandiagara



### Mahamadou Ibrahima SIDIBÉ

Deuxième émission aujourd'hui avec la radio kenedougou de Sikasso, thème : Rôle de la Société Civile pour une élection apaisée. Elle intervient dans le cadre du Projet Leadership Politique Accru des Femmes et financé par l'union Européenne.



## Une justice aux ordres du politique ? Au ministre Malick Coulibaly



L'indépendance de la justice exige de renforcer l'état de droit. Et, cela passe par la primauté de la loi, la répression des tentatives d'annexion du champ judiciaire surtout par les politiques.

Le Mali a été secoué par l'affaire politico-judiciaire de l'auteur du coup d'Etat de mars 2012, Amadou Haya Sanogo, (en liberté provisoire), et de celle de Mahmoud Dicko. Dans ces affaires, certains observateurs de la scène politique pointent du doigt une justice aux ordres du politique. Cette faiblesse de la justice malienne est confirmée puisque le pays perd deux places pour reculer à la 106e place (sur 118 pays) dans l'indice de l'état de droit, publié mercredi 11 mars 2020 par le World Justice Project.

Face à toute ces dérives, l'urgent serait de s'interroger sur comment on peut renforcer l'indépendance de la justice dans cette situation d'im-mixtion du politique à la chose judiciaire.

Monsieur le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, la toute première chose à faire pour renforcer l'indépendance de la justice, c'est d'aller vers la bonne formation des magistrats. Comme le dirait l'autre : « la question de la responsabilité des magistrats est cruciale ». En effet, il est nécessaire de renforcer la formation des magistrats afin que dès l'école, ils s'attachent totalement à la loi. Pour y arriver, les règles de la formation devraient évoluer de manière à valoriser davantage l'indépendance de la justice et en faire une norme sacrosainte. De plus, les valeurs d'équité, d'impartialité et d'intégrité devront être inscrites au nombre des normes sacrosaintes du magistrat. Dès l'école, les magistrats devraient s'approprier ces normes et en faire leur credo.

Le 2e point a trait au renforcement de l'état de droit. Nous ne cesserons jamais de le rappeler : « L'indépendance de la justice exige de renforcer l'état de droit. Et, cela passe par la primauté de la loi, la répression des tentatives d'annexion du champ judiciaire surtout par les politiques et l'adhésion des citoyens à l'état de droit ».

Monsieur le ministre, nous ne vous apprenons rien. La situation critique de notre pays doit vous pousser à prévoir des sanctions à l'encontre de toute personne qui tenterait d'annexer le champ judiciaire ou d'influencer un magistrat.

Enfin, est-t-il nécessaire de rappeler que si l'adhésion des politiques à la réforme de la justice est nécessaire, il n'en demeure pas moins que l'adhésion des magistrats aux principes qui consacrent l'indépendance de la justice est impérative.

■ **Abdoul Kader Diarra**

## Communiqué urgent dernière minute : Demande de report des élections législatives 2020 au Mali



Suite à la propagation de la Maladie du Coronavirus, les Organisations de la Société Civile, les Personnalités reconnues, les Spécialistes de la médecine (Santé publique et virologue) demandent au nom de l'ensemble du Peuple du Mali le REPORT IMMÉDIAT DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 2020 pour éviter tout risque de contamination pouvant causer la mort des millions de maliens.

Dès demain la Requête de Report sera déposée à la Cour Constitutionnelle et adressée également au Président de la République du Mali et auprès de tous les Partenaires Techniques et Financiers du Mali»

**Bamako, le 15 mars 2020**

**LE PORTE PAROLE,**

**Pr. Clément Mahamadou DEMBELE**

## Insécurité dans la Région de Ménaka : L'Etat islamique revendique l'attaque de mercredi dernier tuant deux militaires



Comme l'on s'y attendait, dans un communiqué signé de l'Etat islamique au nom de sa branche ouest-africaine (ISWAP), l'attaque contre le convoi de l'une des unités de la compagnie de l'Armée reconstituée de Ménaka a été revendiquée par ce groupe. Cette attaque, rappelons-le, est survenue le mercredi 11 mars dernier, lorsque l'un des véhicules du convoi, ayant quitté Gao pour Ménaka, a sauté sur un engin explosif improvisé (EEI), à proximité d'une localité située à une soixantaine de kilomètres de Ménaka.

## Section nationale SYNACOME EDM-SA : Un préavis de grève de 72 heures déposé hier sur la table du ministre en charge du travail



**P**our la non prise en compte de ses doléances par le Gouvernement, le personnel d'Énergie du Mali (EDM-sa) menace d'observer trois jours de grève, à compter du mercredi 1er jusqu'au vendredi 3 avril prochain. Cet arrêt de travail fait suite à l'échec de toutes les tentatives de négociation du syndicat avec la Direction générale d'EDM-Sa.

La section nationale EDM-sa de SYNACOME (Syndicat National des Constructions Civiles, des Mines et de l'Énergie) a déposé, hier, lundi 16 mars, sur la table du ministre du Dialogue Social, du Travail et de la Fonction publique, un préavis de grève, dont une copie est parvenue à notre rédaction. Il porte sur une cessation du travail de trois jours.

Dans ce document, figurent deux différents points de revendications du SYNACOME EDM-sa, relatifs à l'amélioration des conditions de vie des travailleurs d'EDM-SA.

Il s'agit de l'application correcte de l'accord signé le 29 janvier 2019 entre le Gouvernement, l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM) et le Conseil National du Patronat du Mali (CNPM), se rapportant à « la revalorisation des salaires à l'EDM sa, notamment l'amélioration des grilles salariales appliquées dans le secteur privé, conformément aux taux obtenus dans la nouvelle grille des fonctionnaires ».

Le deuxième point de l'action de la section nationale SYNACOME EDM concerne la dénonciation de la gestion du Contrat de Performance entre l'Etat et l'EDM sa en exigeant « des discussions formelles avec les tra-

## Lutte antiterroriste au Mali : Un haut gradé du groupe terroriste EIGS abattu



**A**u cours de l'accrochage meurtrier entre les deux principales organisations terroristes au Mali, le chef d'État-major de l'EIGS, le Nigérien Moussa Moumouni a été abattu. Lors des violents combats ayant opposé, au cours du weekend dernier, la Katiba Ansar Eddine Macina, filiale du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) conduit par Iyad Ag Ghaly et l'Organisation Etat islamique du Grand Sahara (EIGS), un lieutenant de Idran Abu Saharaoui a trouvé la mort. Il s'agirait, selon des sources concordantes, du Chef d'État-major de l'EI, le Nigérien Moussa Moumouni. La disparition de ce bras droit est un coup dur pour cette organisation terroriste qui pourtant monte en puissance au centre du pays. Notons que ces affrontements survenus entre ces deux groupes terroristes ne viennent que confirmer cet adage qui dit : « Ils mangeront leur propre chair et boiront leur propre sang ».

vailleurs sur tous les aspects touchant leurs intérêts et acquis de façons directe et indirecte ».

Si ces doléances ne sont pas satisfaites, le personnel se propose d'observer trois jours de grève, soit 72 heures, du mercredi 1er avril au vendredi 3 avril 2020, sur l'ensemble du territoire national.

Il convient de rappeler que la section syndicale nationale EDM avait déjà observé une première grève, du 3 au 5 mars dernier, en guise d'avertissement, consistant en un arrêt de travail, qui avait toutefois pris en compte la règle du service minimum.

■ Daouda SANGARE

## Incarcérée à Paris : Rokia Traoré entame une grève de la faim



L'artiste malienne de renommée internationale, Rokia Traoré, annonce qu'elle est en grève de la faim après son incarcération à Paris, le mercredi dernier, suite à l'émission d'un mandat d'arrêt Européen par les autorités judiciaires belges.

Le mandat d'arrêt international dont Rokia Traoré fait l'objet, a été émis en fin d'année dernière par la justice belge pour « enlèvement, séquestration et prise d'otage ». Les faits concernent la fille que Rokia Traoré a eue avec son ex-compagnon belge, Jans Goosens.

Le tribunal de première instance de Bruxelles a donné la garde exclusive de l'enfant à son père, une décision dont l'artiste malienne a fait appel. Selon son avocat, Me Feliho Kenneth, Rokia Traoré a été incarcérée en date du mercredi 11 mars 2020 à la maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis, dans l'attente de sa comparution devant la chambre de l'Instruction qui siège le 18 mars prochain, à Paris pour statuer sur son extradition vers le Royaume de Belgique dans le cadre d'un deuxième mandat d'arrêt européen émis par les autorités judiciaires belges.

« Elle est arrivée, le mardi 10 mars 2020, pour comparaître librement devant la Cour d'Appel de Bruxelles en vue de contester l'attribution de la garde exclusive de sa fille de nationalité Malienne et Belge à son père. Mme Rokia Traoré vit avec sa fille et son frère depuis que l'enfant a quatre mois au Mali, l'enfant y est scolarisée régulièrement avec son frère à l'école internationale américaine, et parle déjà à son âge trois langues : le Bambara, le Français et l'Anglais », précise son avocat. Avant d'ajouter : « Rokia Traoré a été arrêtée à sa descente d'avion. Une décision judiciaire Malienne, donne pourtant à Madame Traoré la garde exclusive de l'enfant avec droit de visite du père sous sa surveillance, suite à des dépôts de plainte pour attouchements sexuels sur l'enfant du couple au Mali, en France et en Belgique. Mme Traoré considère qu'il y a, entre autres, une racisation de la procédure en ce qui la concerne et réfute la compétence de la Belgique dans ce dossier, en se fondant dans son cas sur le constat de la violation de plusieurs conventions internationales et traités, qui prévoient qu'en matière de garde d'enfant, que ce sont les juridictions du lieu de résidence de l'enfant qui sont compétentes pour statuer sur sa garde et sur toutes les mesures prises dans son intérêt supérieur. Elle se fonde d'ailleurs sur une décision rendue contradictoirement au Mali, pays Africain Subsaharien souverain ».

## Dr Boubou Cissé à la 10ème Session du Comité Exécutif National de l'Agriculture (CENA) : « Exploisons nos potentialités naturelles garantie d'une agriculture émergente »



Le premier Ministre, chef du gouvernement Dr Boubou Cissé a présidé les travaux de la 10ème session du comité exécutif national de l'Agriculture (CENA).

C'était dans la salle de réunion de la Primature, en présence des acteurs du développement rural, dont le ministre de l'Agriculture MOULAYE AHMED BOUBACAR, de la ministre de l'Elevage et de la Pêche Dr KANE Rokia MAGUIRAGA, de leurs collègues des ministères de l'Assainissement et du Développement durable M. Housseini Amion Guindo, de l'Energie et de l'Eau M. Sambou WAGUE, des représentations de la profession agricole et des membres du CENA. Le comité exécutif national de l'Agriculture (CENA) regroupe les départements impliqués dans la gestion du développement agricole.

Par ailleurs, Me Kenneth Feliho, souligne que, "la Convention de la Haye prévoit que la résidence habituelle de l'enfant" prime dans l'affaire. "En principe arrêter une personne en possession d'un passeport diplomatique est illégal. Il peut y avoir une exception en cas d'affaire relevant de la sphère privée, mais dans les faits cela ne s'applique quasiment jamais", poursuit-il.

■ Mohamed Sylla



# Institut National de Formations Judiciaires : USAID aux côtés des acteurs de la justice

Sous le thème : « Pour la mise en œuvre des amendes forfaitaires et des amendes de compositions par le tribunal de simple police », l'Institut National de la Formation Judiciaire (INFJ) a tenu, du 16 au 17 mars 2020, la conférence des chefs de juridictions et de parquets de Bamako.



L'USAID accompagne le ministère de la Justice dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités en général et du renforcement des capacités des acteurs de la justice, selon le Doyen Mangal Traoré de l'USAID-Mali Justice Project. Pour ce dernier, le travail a démarré il y a bientôt quatre ans et a porté sur plusieurs volets, notamment les questions de réhabilitation des réflexions de juridiction, la modernisation des ressources humaines du secteur de la justice et la relecture du code de texte visuel au niveau du mi-

nistère de la Justice. A cet égard, l'USAID-Mali Justice Project compte poursuivre cette dynamique afin de consolider les juridictions et parquets de Bamako, a-t-il insisté.

« Ce volet est largement méconnu par les praticiens en tout ce que je sais. Nous recommandons que les acteurs de chaîne pénale puissent être mieux formés avec une compréhension commune sur les enjeux liés à cette procédure afin de restaurer la confiance entre la Police et les usagers. Nous sommes engagés au niveau de corridor routier de la région

de Sikasso. Nous essayons de réduire la tracasserie routière de cette zone à travers ce projet », a dit le Doyen Mangal Traoré.

Depuis 1999, la République du Mali s'est dotée de la loi N°99-004 du 2 mars 1999 régissant la circulation routière et son Décret d'application N°99-134/PRM du 26 mai 1999 fixant les conditions des Voies Ouvertes à la circulation Publique et la mise en circulation des Véhicules.

En ses articles 120 et 121, le Décret sus évoqué indique les conditions de mise en œuvre des amendes forfaitaires par la police routière, laquelle doit transmettre le procès-verbal constatant l'infraction à la justice.

Avec la recrudescence de l'insécurité et la montée de l'incivisme, les voies publiques ouvertes à la circulation constituent une source permanente de danger pour tout usager, a souligné le Directeur National de l'INFJ, Mohamed Maouloud Nadjim. Pour lui, il s'agit des accidents de la circulation routière qui connaissent une progression exponentielle. « Chaque année, des morts et des blessés de la route se comptent par centaines », a-t-il déploré.

Pour assurer le relais entre la police de la circulation qui délivre les amendes impayées et le tribunal de police, une formation de recyclage des magistrats du Parquet, du Siège et des Greffiers sera nécessaire.

« C'est cette formation que les partenaires USAID Justice Project a bien voulu prendre en charge, qu'il en soit remercié et encouragé à persévérer dans son soutien devant le tribunal de Simple Police des juridictions maliennes », a salué le DN de l'INFJ.

Ainsi, au cours des travaux, les acteurs de la chaîne pénale, notamment la police et la justice, seront bien formés. Ensuite, la poursuite et la répression des infractions à la circulation routière seront assurées à travers des formations. Enfin, l'incivisme sera combattu afin que les recettes découlant des amendes contribuent au Trésor public. En assurant la sécurité, les routes seront plus sûres et la confiance sera restaurée entre la Police et les usagers. Ces deux jours d'atelier ont pour objectif de constituer un vivier opérationnel au niveau du siège, du Parquet et du Greffe pour la mise en œuvre des amendes forfaitaires et des amendes de compositions par le tribunal de simple police.

■ Ibrahim Sanogo

# Atelier de renforcement de capacité : Les formateurs outillés !

La cérémonie d'ouverture de l'atelier de formation des formations sur la prise en compte du genre dans la mise en œuvre de la RSS s'est déroulée, mardi 17 mars 2020, à l'hôtel Sheraton de Bamako. Cet atelier est organisé par la Mission de l'Union Africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL) et le Commissariat national à la réforme du secteur de la sécurité (CNRSS).

L'union Africaine promeut, toujours dans ses activités au Mali, le partage et l'échange des expériences et des bonnes pratiques. Le contexte actuel rend certes difficile la matérialisation de cette politique mais le Mali a du ressort et la présence de la prestigieuse Ecole de maintien de la paix de Bamako est un atout majeur pour combler ce vide, avec une expertise parmi les plus pointues du continent.

Pour Zeneth Fulgenle, chef unité politique MISAHEL, le présent atelier de formation s'inscrit dans le cadre de l'appui de l'Union Africaine au processus de paix au Mali, en particulier à la politique nationale de la RSS. Il fait suite à la réflexion organisée, l'année dernière, sur la complémentarité entre le DDR et la RSS et qui a permis de retenir des bonnes pratiques et

expériences africaines susceptibles de servir de référence au contexte Malien. Pour lui, cette étape spécifique à la RSS concerne la prise en compte du genre. Comme le précise le cadre d'orientation de l'Union Africaine sur la RSS, l'ensemble du processus de la RSS devra inclure des activités spécifiques aux femmes, des programmes de conscientisation sur l'approche genre et répondant aux besoins spécifiques des femmes, visant à créer des possibilités de transformation en faveur de l'égalité des sexes dans le secteur de la sécurité.

Ainsi, la MISAHEL ne pouvait qu'apprécier favorablement la démarche du commissariat à la RSS, qui a fait du renforcement des capacités de ses membres un axe majeur de son plan d'action, d'organiser un atelier de forma-

tion des formateurs regroupant 25 participants issus des différents services qui entrent dans le cadre de la RSS.

Selon le général de division M'Bemba Moussa Keita, Commissaire à la réforme du secteur de la sécurité (RSS), l'organisation de cet atelier intervient 19 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité, qui constitue le socle des forces de défense et de sécurité pour ce qui est de la prise en compte des femmes et du rôle qu'elles doivent jouer dans la résolution des conflits, ainsi que dans les processus de paix et de réforme du secteur de la sécurité. Certes, depuis lors, des avancées substantielles ont été réalisées pour garantir une participation appropriée des femmes dans les forces de défense et de sécurité. Par contre, au niveau national, l'on observe que l'adoption du plan national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 et des résolutions connexes du Conseil de Sécurité sur l'agenda femmes, paix et sécurité (2019-2023), a grandement ouvert la voie à l'autonomisation des femmes au sein des forces armées maliennes, tout en impulsant leur participation au processus de paix et de réconciliation et à la gouvernance post-conflit, au Mali.

Par ailleurs, il a souligné que « **cette vision s'appuie sur notre ferme conviction, que les forces armées maliennes gagneraient en efficacité et en crédibilité en reflétant la société qu'elles sont censées protéger, y compris ses valeurs fondamentales, à commencer par la citoyenneté et l'égalité. Cette vision, dis-je, affirme que la réforme du secteur de la sécurité, et par conséquent la refondation des forces armées et de sécurité, notamment les aspects défense et sécurité de l'accord pour la paix et la réconciliation, issu du processus d'Alger, doit absolument prendre en considération la dimension genre dans le cadre de l'Etat de droit et de bonne gouvernance** », a-t-il précisé.

Après cette cérémonie d'ouverture la MISAHEL a offert un véhicule pour faciliter la mobilité de la structure et 10 armoires au Commissariat à la réforme du secteur de la sécurité. Un geste que les responsables ont apprécié à juste valeur tout en indiquant qu'ils en feront un bon usage. Le cout total de ces matériels s'élève à plus de 21 millions FCFA.

■ Ibrahim Sanogo





## Tic : Huawei envisage d'envoyer une dizaine d'étudiants maliens en Chine



La ministre de l'Économie numérique et de la Prospective, Mme Kamissa Camara, a rencontré, vendredi dernier, dans la salle de réunion de son département, le directeur général de Huawei Mali, Kenny Song. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la 3<sup>è</sup> session du programme «Graine de Future» (Seeds for the Future).

Il convient de rappeler que Seeds for the Future est le programme phare mondial de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) Huawei. Grâce à ce programme, Huawei sélectionne les meilleurs étudiants et jeunes fonctionnaires travaillant dans des départements liés aux TIC pour un voyage d'étude en Chine. Au cours de ce programme, Huawei partage son expertise en TIC et son expérience en gestion d'une multinationale avec de jeunes professionnels des TIC, contribuant ainsi à l'essor du développement des industries locales intervenant dans le domaine des TIC.

Lancé par Huawei en 2008, le programme vise à développer les talents locaux en TIC, à améliorer le transfert de connaissances, à promouvoir une meilleure compréhension et un plus grand intérêt du secteur des télécommunications. Il entend aussi améliorer et encourager la construction régionale et la participation à

la communauté numérique.

Le directeur général de Huawei Mali a, dans son intervention, rappelé que neuf étudiants avaient été envoyés en Chine, en 2018, contre dix en 2019. Cette année, Huawei enverra dix autres étudiants en Chine pour découvrir la culture chinoise et la technologie informatique, a révélé Kenny Song.

Le manager local du géant chinois a aussi noté que sa société a créé la Huawei Académie TIC, un programme de formation dédié aux universités et ouvert à l'international. «À travers ce projet, les universités participantes accèdent à des cours sur les TIC dispensés par des instructeurs agréés de Huawei. Depuis la création de cette école en mars 2019, Huawei a collaboré avec les ministères de l'Enseignement supérieur et celui en charge de l'Économie numérique, jusqu'à aujourd'hui. Huawei a aussi formé plus de 330 étudiants, dont 17 ont obtenu le certificat Huawei», s'est-il réjoui, avant d'ajouter que deux étudiants travaillent déjà chez Huawei et deux autres ont été envoyés en France pour le stage.

Prenant la parole au cours des échanges, la ministre de l'Économie numérique et de la Prospective s'est dit très heureuse de constater que ces jeunes qui reviennent de cette for-

mation auront les compétences requises leur permettant de travailler pour le compte des opérateurs de téléphonie mobile.

Aussi pourront-ils vendre leur compétence à l'internationale. «Ce que nous cherchons en plus de former les jeunes, de leur donner une plateforme pour démontrer leur savoir-faire, c'est de leur donner une ouverture à l'internationale. Et Huawei leur donne cela en leur permettant d'aller en Chine, d'apprendre sur la 5G qui arrive à toute vitesse sur le continent», a indiqué Kamissa Camara. Au regard des opportunités offertes par ces formations, Mme la ministre a plaidé en faveur de notre jeunesse. «Nous comptons énormément sur Huawei pour nous aider à continuer à former nos jeunes, à donner des opportunités à ces jeunes innovateurs», a-t-elle lancé.

Tout en rassurant que les jeunes Maliens ont du talent, elle a reconnu que leur manquent surtout des plateformes à l'international et des investissements nécessaires pour investir de manière pérenne dans les différents projets que les jeunes innovateurs maliens développent au quotidien.

■ Amadou GUÉGUÉRÉ



## Grève des enseignants : L'année blanche se précise

**R**ien ne va plus entre le Gouvernement du Mali et les Syndicats signataires du 15 octobre 2016. Après 20 jours de grève, la synergie des syndicats enseignants vient de déposer sur la table du Gouvernement un préavis de 25 jours de grève. Si cette grève était observée, ce serait une grave menace sur l'année scolaire 2019-2020. Dans les circonstances actuelles et après la répression de la marche pacifique des enseignants de la semaine dernière, il sera très difficile pour les deux parties d'arriver à un accord car elles sont, toutes les deux, allées trop loin pour reculer. La retenue sur les salaires des grévistes et la timide prise de service des volontaires recrutés par le Gouvernement devraient pousser syndicats grévistes et Gouvernement à relancer le dialogue de sortie de crise. À défaut d'un accord entre les parties, l'année blanche

qui se profile à l'horizon risque d'être inévitable.

Les Syndicats de l'éducation signataires du 15 octobre 2016 (SYPESCO, SYNEB, SYNEFCT, SYNESEC, SYLDEF, FENAREC, COSES) sont donc déterminés à en découdre avec le Gouvernement de Boubou Cissé. Tout porte à croire que le point de non-retour a été atteint. Toutes les tentatives de conciliation entre les deux parties ont échoué car chacune reste campée sur ses positions. Pour les Syndicats grévistes, l'application de l'article 39 de la Loi N°2018-007 du 16 janvier 2018, Portant Statut du personnel enseignant de l'Enseignement secondaire, de l'Enseignement fondamental et de l'Éducation préscolaire et spéciale n'est pas négociable et doit être immédiate. Cet article 39 stipule que : «Toute majoration des rémunérations des fonctionnaires relevant du Statut

général s'applique de plein droit au personnel enseignant de l'Enseignement secondaire, de l'Enseignement fondamental et de l'Éducation préscolaire et spéciale».

Ainsi donc, les enseignants grévistes revendiquent l'augmentation générale de 20% accordée aux fonctionnaires de la Fonction publique malienne là où le Gouvernement, arguant les difficultés financières liées aux lourdes charges pour soutenir l'effort de guerre, propose un échelonnement en relevant seulement l'indice des salaires. Dans cette crise interminable pour l'école malienne, toutes les voies de recours semblent avoir été épuisées. En effet, les Familles fondatrices de Bamako, les responsables religieux toutes confessions confondues, la Société civile, la fédération des associations de parents d'élèves, etc., tous se sont investis pour résoudre la crise que traverse l'école malienne mais en vain. On a même entendu le Président de l'Assemblée nationale, Issiaka Sidibé, intimé au Gouvernement d'appliquer une loi qui est passée à l'Hémicycle par ses soins et qui a été votée par les Députés et d'exiger que les grévistes soient mis dans leurs droits.

La décision de Boubou Cissé de recruter 15 300

enseignants volontaires pour palier la grève, la récente répression de la marche des enseignants grévistes ont fini de provoquer une radicalisation des positions. Ce n'est donc pas une surprise si les Syndicats signataires du 15 octobre 2016 viennent de déposer un préavis de grève sur la table du Gouvernement. Il s'agit d'un préavis de « 25 jours soit 600 heures allant du jeudi 02 au vendredi 03 avril 2020, du lundi 06 au vendredi 10 avril 2020, du mardi 14 au vendredi 17 avril 2020, du lundi 20 au vendredi 24 avril 2020, du lundi 27 au jeudi 30 avril 2020, du lundi 04 au vendredi 08 mai 2020 inclus ». Si cette grève était déclenchée, point n'est besoin d'être un spécialiste de l'éducation pour réaliser que c'en sera fini de l'année scolaire 2019-2020. D'autant plus que le Gouvernement peine à recruter les 15300 enseignants volontaires sortis des Écoles de formation des maîtres et qui étaient susceptibles de remplacer les grévistes pour une durée de six mois, le temps de boucler l'année scolaire.

L'école malienne est donc dans l'impasse totale. Il s'agit des écoles publiques car les privées continuent normalement les cours où, ironie du sort, ce sont des enseignants grévistes qui viennent y dispenser des cours pour arrondir leurs fins de mois, particulièrement dans les grandes villes. C'est peut-être là où se jouera l'avenir de la grève en cours. En effet, la majorité des enseignants grévistes vivent dans les petites localités du Mali et ne peuvent compter que sur leurs salaires pour vivre. Or la rétention décidée par le Gouvernement les prive d'une partie substantielle de leur rémunération. Si le préavis de 25 jours aboutissait, ce seront 45 jours de grève qui seront



perdus pour les salaires. Aucun enseignant n'est en mesure de supporter un tel manque à gagner. Et tôt ou tard, beaucoup de grévistes se trouveront à court d'argent pour subvenir aux besoins de leurs familles.

À côté de ce jeu de à qui se dégonflera le premier, se joue le sort de centaines de milliers d'enfants, des écoliers qui sont pourtant parmi les privilégiés de ceux qui ont accès à l'éducation. En effet, la scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école est très faible au Mali à cause du manque d'infrastructures scolaires et surtout de l'incapacité des autorités à recruter les milliers d'enseignants qui sont formés chaque année dans les Écoles de formation des maîtres et dont la majorité est réduite au chômage. Si l'on ajoute à cela les centaines de milliers d'autres enfants que la fermeture des classes dans les zones d'insécurité au centre du pays a contraints à rester à la maison, on mesure tout le drame qui se

joue actuellement au sein de l'école malienne. Depuis Mars 1991, date de l'avènement de la démocratie au Mali, la qualité de l'école malienne n'a cessé de se dégrader. En cause la mauvaise formation des formateurs, les effectifs pléthoriques, les grèves interminables des enseignants et des élèves eux-mêmes, la politisation de l'école, les années scolaires tronquées, la corruption au sein des écoles à travers l'achat des sujets d'examen, le trafic des notes, etc. Ainsi, l'école malienne qui était l'une des plus performantes de la sous-région ouest africaine voire au-delà, est devenue le lieu de formation des cancre qui peinent à trouver un emploi à cause de leur niveau exécrable. Ni Alpha Oumar Konaré ni Amadou Toumani Touré (ATT) ni Ibrahim Boubacar Kéita (IBK) n'ont réussi à mettre l'école malienne sur les rails et à faire des études une priorité pour les jeunes. Depuis bientôt 30 ans, l'école malienne se meurt sans qu'aucun espoir de retour à la normale se profile à l'horizon. Si des situations plus difficiles ont été surmontées tant bien que mal, celle de cette année (qui succède à une autre année escamotée) est la pire de l'ère IBK. Nos enfants sont littéralement sacrifiés et leur avenir hypothéqué à jamais parce que des hommes qui ont une parcelle de responsabilité que la Nation leur a conférée, n'arrivent pas à s'élever au-dessus de contingences de la vie pour ne voir que leur mission vis-à-vis de leurs concitoyens. Certes un droit est un droit. Mais le droit des uns doit-il coûter que coûte empiéter sur celui des autres quand ces autres sont des enfants à la recherche de leur voie, de leur avenir ?

■ **Diala Thiény Konaté**



# Souleymane Koné, 1er Vice-président Fare An Ka Wuli, Ancien Ambassadeur : « Il faut un sursaut national pour le Mali »

Dans une analyse sans complaisance de la crise multidimensionnelle de notre pays, Souleymane Koné, Conseiller des affaires étrangères à la retraite, ancien ambassadeur, premier vice-président de Fare an ka wuli, fustige la gouvernance du Président IBK. Les sujets abordés avec lui sont entre autres, l'organisation de l'élection législative dans un contexte politique très tendu, l'affaire des blindés dits en cartons, l'entrée à Kidal de l'armée reconstituée, les menaces de l'imam Mahmoud Dicko à l'encontre du pouvoir en place, la crise scolaire en ligne de mire le fameux article 39 du statut des enseignants, les récentes revendications syndicales et les perspectives immédiates pour le Mali. Comme un médecin traitant face à un malade, il a fait son diagnostic, malgré le fait que le ver semble être dans le fruit, pour proposer un traitement aux maux qui minent le Mali. D'où son invite à un sursaut national pour sauver le Mali qui est sur la margelle du puit. Interview.



**Le gouvernement a convoqué le collège électoral le 29 mars 2020 pour l'élection législative. Que pensez-vous de la tenue de ce scrutin ?**

**Souleymane Koné :** Je pense que ce scrutin ne devrait pas avoir lieu. Pour la simple raison qu'au sortir des élections présidentielles de 2018, chacun avait constaté des difficultés ma-

jeures par rapport à la loi électorale. Après la crise post-électorale, la Cédéao était intervenue au Mali pour demander à l'ensemble de la classe politique (opposition, majorité et même gouvernement) de mettre en place les conditions nécessaires pour que la classe politique puisse revoir le cadre juridique d'organisation des élections dans notre pays. Du reste, on a remarqué que le gouvernement lui-même avait

été dans l'incapacité d'organiser des élections législatives. Au point qu'il a été obligé de demander un avis très controversé de la Cour constitutionnelle pour proroger le mandat des députés. Une première prorogation, une seconde prorogation, mais le problème c'est qu'entre les prorogations, le gouvernement a été incapable de demander à la classe politique de s'asseoir, de discuter des conditions d'organisation des élections. Ce qui passait par premièrement par revoir le cadre juridique, deuxièmement avoir un consensus national sur l'organisation des élections. Rien de tout cela n'a été fait et nous nous retrouvons aujourd'hui face à une proposition d'élection qui va ajouter à la crise multidimensionnelle, une crise politique dans le pays. C'est pour cela, je pense que le gouvernement prend un grand risque en organisant ces élections.

**Ces législatives sont-elles une priorité pour les populations du centre et du nord confrontées à une situation sécuritaire difficile ?**

**S. K :** Ces élections ne sont une priorité pour personne au Mali, pas les populations du nord, pas celles du centre encore moins du sud. Nous venons de le dire nous vivons dans un pays où les 2/3 restent occupés et l'administration n'est



nulle part dans ces parties occupées. Lorsque vous vivez dans un pays où la priorité aujourd'hui, c'est d'abord l'accès aux services sociaux de base qui n'existe pas dans ces endroits occupés. Organiser des élections sans l'administration, même sans les populations, vous savez le nombre de déplacés aujourd'hui au Mali. Vous savez le nombre de villages ou pratiquement tout le monde a quitté. Pas d'autorité même la chefferie dans certains cas a quitté les villages. Vous ne pouvez pas penser qu'en organisant une élection des députés que vous pouvez amener la paix dans ces villages. Encore que la priorité même dégagée par le dialogue national inclusif dont on fait aujourd'hui la bible, qui n'était pas si inclusif que ça avait demandé en priorité d'abord de sécuriser le pays. Deuxièmement de ramener l'administration et ensuite les élections. On inverse la pyramide et on commence par les élections ? On se demande qu'est-ce que le gouvernement veut ? Quel est son plan ? Est-ce que le gouvernement ne participe pas ce faisant à la déstabilisation du pays ? C'est ça la grande question. Pour revenir à votre priorité, ce n'est une priorité d'aucune des parties aujourd'hui que d'organiser des élections législatives.

### Différer les élections ne signifierait-il pas proroger de nouveau le mandat des députés ?

**S.K :** Je voudrais m'interroger sur ces institutions. Quelle est la crédibilité des institutions au Mali aujourd'hui de façon générale ? Je le dis le président de République a été presque im-

posé. L'élection n'était pas une élection normale. Tous ceux qui ont participé en son temps, ont dénoncé les conditions d'organisations de ces élections. Donc, il y a une part d'illégitimité qui entache même la fonction présidentielle. Nous avons d'autres institutions comme le Haut Conseil des Collectivités mais leur mandat est terminé depuis 2013, pourtant ils sont là. Le mandat de l'Assemblée nationale est terminé. Les prorogations ne serviront à légitimer personne. On est dans une légalité factice. Alors pourquoi doit-on penser qu'en dissolvant l'Assemblée nationale, on va arrêter le fonctionnement du pays ? On est dans des institutions de fait mais pas de légitimité. Donc à mon avis, dire qu'on va être obligé de proroger le mandat des députés n'a aucune signification. Cette prorogation ajoute quoi à la légitimité du mandat des députés ? On est dans une légalité qui ne correspond à aucune légitimité dans le pays. Les Maliens veulent des institutions légitimes et fiables dans lesquelles, elles se reconnaissent. Mais si on reste dans la légalité formelle. Vous prenez une Cour constitutionnelle qui a

donné sur la même question à l'intervalle d'une semaine deux avis contradictoires. Le premier ministre demande la prorogation du mandat des députés, la cour dans un avis dit non, ce n'est possible, ce n'est pas dans la Constitution. Le président de l'Assemblée demande une semaine après, la Cour accepte. Qu'est-ce qui a changé entre ces quelques jours ? Est-ce un problème de droit ? Si c'était un problème de droit, la cour en une semaine ne peut pas changer d'avis. Alors la prorogation du mandat des députés ne fait pas la légitimité cette Assemblée nationale. Elle ne porte même pas la légalité de l'acte de prorogation de l'Assemblée nationale. Donc de ce point de vue, non il n'y a aucune obligation ni juridique, de proroger le mandat des députés dès lors qu'on n'est pas arrivé à organiser des élections législatives. Parce que ce dont il est question, c'est l'incapacité du gouvernement à organiser des élections législatives. Dès le départ, donc de ce point de vue aujourd'hui, dissoudre cette Assemblée nationale, le pays sera gouverné d'une manière ou d'une autre.

### Comment organiser des élections dans les zones contrôlées par des groupes armés ou djihadistes ?

**S.K :** Ce n'est pas possible tout simplement. Voyez-vous, l'élection présidentielle passée, ce sont les milices au centre, les groupes armés, comme le MNLA, la CMA de façon globale au nord qui ont contrôlé le scrutin de bout en bout. C'est une réalité que tous les Maliens connaissent. Tout simplement, ils ont bourré les urnes ; ils ont falsifié les procès-verbaux au profit du candidat qu'ils voudraient. Ils ont fait de telle sorte que qui peut être candidat ? Qui ne peut pas être candidat ? Ça c'était depuis 2016, lors des élections municipales y compris avec cette particularité, 60 communes n'ont pas pu voter. Au centre l'Administration n'est pas présente,





même l'armée ce qu'on appelle les camps isolés, l'armée trouve aujourd'hui, la nécessité de se regrouper dans les grands centres. C'est dire que l'administration a déserté et se regroupe dans les grands centres de la même façon. Et dans ces conditions, vous voulez organiser des élections. Le gouvernement même est en train de faire comprendre aux populations que par moment, il va falloir négocier avec les milices pour sécuriser les scrutins. Vu de cette façon sans l'administration qui devait être redéployée, sans assurer la sécurité qui impose que les forces de sécurité puissent être présentes pour sécuriser. Sans ces préalables vouloir organiser des élections dans les zones concernées, c'est presque une tricherie. A la limite, il faut employer le mot politique, c'est de l'escroquerie purement et simplement. Parce que ce n'est pas possible au point que l'administration elle-même ayant

conscience de tout cela aujourd'hui, de toutes ces infirmités pensent qu'il faut regrouper les bureaux de vote là où c'est possible. Mais cela va poser d'autres questions pratiques. Cela veut dire qu'il y a des gens qui vont faire 50 kilomètres pour pouvoir venir voter alors que d'autres à l'intérieur du pays ont presque leurs urnes dans leurs maisons. Parce que chaque village doit avoir un bureau de vote, c'est ce qui dit la loi. Chaque regroupement humain de 50 à 500 personnes doit avoir un bureau de vote. Si vous rappelez les gens, les regrouper dans un centre parce que qui pouvait être relativement sécurisé ça va vous apporter quoi, ça veut dire que vous allez déplacer des gens des dizaines voire plus de kilomètres pour pouvoir venir voter.

**Dans un autre registre, que pensez-vous des blindés dits « cartons » ?**

**S. K :** Moi, je m'informe, je suis en train de m'informer. Je suis en train de me dire : un, qui les achète ? Est-ce le Mali qui les achète avec les fonds de son budget ? Deux, est ce que ces blindés sont donnés au Mali sur la base de la coopération avec le G5 ? Ou alors est ce que c'est l'Union Européen qui fournit cela au Mali à travers les Emirats ? Ce sont ces trois questions que je me pose d'abord sur ces blindés. Si c'est le Mali qui les achète avec le budget national comme ils l'ont fait avec la loi de programmation militaire, des 1232 milliards qu'ils ont été reconduits, si c'est le cas ou tout autre cas, ça veut dire qu'il y a une fraude sur la marchandise. Vous prenez de l'argent du contribuable, quel qu'il soit, qu'il soit Européen ou autres. Mais c'est donné au Mali, d'une manière ou d'une autre, c'est le Mali qui doit payer. Je veux parler de la qualité. Si sur ces marchandises, la qualité n'y est pas, il y a plusieurs explications possibles. Si vous avez surfacturé, cela veut dire que les engins qu'on va vous donner ne seront pas de la qualité que notre situation exige. Si ça n'est pas le cas, ça veut dire que la hiérarchie militaire, la hiérarchie politique de l'armée doit rendre compte au peuple malien. Nous entendons qu'il y ait des informations de la part du gouvernement à l'endroit de l'opinion nationale pour clarifier la qualité réellement reçue et c'est payé avec quel argent. C'est le trésor public qui paie. Si c'est la coopération, le contrôle est plus facile. Ceux-ci ne vont pas nous donner des camelotes et s'as-





soir comme ça et regarder comment leur argent est dilapidé. Et ils ont l'obligation de rendre compte à leur opinion. Mais, si c'est l'argent public du Mali qui est pris pour nous acheter des camelotes, il faut que le gouvernement rende compte.

### L'armée serait rentrée à Kidal, est-ce une avancée ?

**S. K :** L'armée malienne n'est pas rentrée à Kidal. Vous voyez, sur les 240 et quelques éléments qui seraient partis, probablement l'armée malienne compte moins de 100. Cette armée reconstituée est en fait une escroquerie. Dans ce pays, certains pensent que les choses ont commencé aujourd'hui. Rappelez-vous les unités méharistes, ils étaient combien ? Plus d'un millier essentiellement composés de touaregs. Mais ils étaient basés à Ménaka, formés par des américains, le Mali a acheté plus de 700 chameaux à l'époque pour les unités méharistes. Cela ne choquait personne parce que c'était d'une armée malienne. Aujourd'hui ceux qui ont pris les armes contre le pays, on prend les

groupes, on les met dans une armée, on les habille et on met 100 militaires maliens ou moins de 100 maliens dans ce groupe. Ils y vont et le problème c'est que cette armée malgré sa présence, ceux qui contrôlent Kidal ne respectent aucun symbole de l'Etat du Mali. Le plus important ce n'est pas qu'il y ait une dizaine, une vingtaine, une centaine de maliens. Le plus important c'est le respect des symboles de l'Etat du Mali. Est-ce que le drapeau du Mali flotte sur les bâtiments officiels ? Est-ce que le gouverneur travaille au nom du Mali et de la façon qu'il faut ? C'est ça le plus important. Ce n'est pas en faisant la peinture sur une centaine de personnes et les diluer davantage dans 300 autres membres des forces de la CMA qu'on va penser que l'armée malienne est à Kidal. Que les problèmes de la rébellion sont réglés, c'est absolument faux. Et c'est en cela que je vous dis que l'armée n'est pas rentrée à Kidal. Rentrer à Kidal, c'est reconnaître le symbole du Mali, l'autorité de l'Etat central sur Kidal. Rentrer à Kidal c'est reconnaître que tout ce qui symbolise le Mali, les signes extérieurs de la souveraineté du Mali soient présents à Kidal. Ce n'est



pas le cas malgré cette comédie qu'on est en train de nous présenter.

### Mahmoud Dicko vient de lancer un ultimatum en demandant au président IBK de démissionner. Quelles pourraient les suites prévisibles ?

**S.K :** Je ne sais pas si Mahmoud Dicko a demandé cela. Je ne l'ai pas écouté. Je le lis dans la presse comme vous et vous me l'apprenez. Je ne sais pas s'il l'a dit dans une déclaration officielle. Je fais partie de ceux qui ont demandé au président IBK de démissionner depuis deux ans. Je l'écris régulièrement. Pour moi, la solution c'est une transition organisée, ordonnée pour mettre en place toutes les forces alternatives, toutes les intelligences pour sortir le Mali de cette impasse. IBK ne peut pas continuer à diriger le Mali. Il n'en a pas la capacité. Il est inapte à la fonction présidentielle. Je l'ai dit ce n'est pas aujourd'hui. Maintenant si sa démission est demandée ou exigée par un autre groupement ou quelqu'un autre, et si cela peut faciliter les choses pour le Mali, c'est tant mieux. Je n'ai pas de problème pour cela. Parce que mon opinion est qu'IBK doit démissionner. Il devait démissionner depuis très longtemps. On devait organiser une transition depuis très longtemps au Mali.

### Un autre sujet d'actualité, la menace de l'année blanche. À qui la faute ? Et quelle solution préconisez-vous ?

**S.K :** Vous savez quand vous prenez le fameux article 39, ... mais c'est la loi. Le gouvernement ne peut pas dire qu'au moment de prendre cette loi qu'il n'a pas pu évaluer son impact sur les ressources nationales. Pour des questions politiques, on nomme des gouverneurs dans les régions non opérationnelles et après les élections on dit non c'est difficile de faire ça. Il a fallu que les populations se lèvent, on coupe les routes par ci, on coupe les routes par là. Et ensuite le gouvernement s'exécute comme on l'a vu dans le cas de Bougouni. On prend une loi. On n'a pas évalué peut-être les effets et après on dit nous n'avons pas d'argent pour le faire. Ça c'est quel pays ? C'est quelle gouvernance ? On s'engage et après on dit il n'y a pas d'argent. Toutes vos questions, notamment celles relatives à l'achat de matériel de guerre, montrent aujourd'hui que des bonnes causes

sont détournées à des fins d'enrichissement personnel d'un groupe, un clan qui dirige le pays. Pourquoi voudriez-vous que les autres maliens se privent de demander ce qui est nécessaire à leur épanouissement ? C'est ce que font les enseignants. Ce n'est pas illégal, ce n'est pas une revendication farfelue, c'est la loi votée par la République qui le dit. Et les enseignants n'exigent que l'application de la loi. Si dans ce contexte, il y a une année blanche, ne cherchez pas la responsabilité ailleurs. La responsabilité, est celle du gouvernement et de personne d'autre. De ma posture, je ne peux pas envisager de solution. La seule solution que j'envisage c'est de dire au gouvernement, vous avez pris un acte qui a des conséquences. Le gouvernement doit chercher de l'argent pour mettre les enseignants dans leurs droits. C'est la seule solution.

**Le ver semble être dans le fruit parce que d'autres grèves sont en cours, notamment l'EDM, les DFM, etc. Malgré l'appel à la trêve du président de la République. Quelle analyse vous faites de cette situation ?**

**S.K :** Si on était dans une société privée, on allait dire que le gouvernement est en cessation de paiement. Il faut qu'il pose le bilan. Vous savez on a organisé un grand forum de publicité, de mensonge, ce qu'on a appelé le dialogue national inclusif. Que le dialogue national inclusif une fois tenu, c'était la fin de tous les problèmes du Mali. Les maliens allaient s'asseoir comme par enchantement regarder IBK et son régime dans ses bonnes habitudes de tripotage, de triche, de mensonge, de détournement, de prédation de deniers publics. Le dialogue s'est tenu, il est sorti lui-même pour demander de faire une trêve sociale. Une trêve sociale se fait sur la base d'un certain nombre d'éléments. Premièrement, il fallait que ceux qui sont les acteurs sociaux puissent être de façon spécifique entendus, qu'ils discutent sur les conditions de cette trêve. Le dialogue n'en a pas abordé. D'ailleurs dans les résolutions du dialogue, la question sociale n'est pas soulevée. Comment dans ces conditions est ce que vous pouvez amener les gens à une trêve sociale dans laquelle ils ne se sentent pas concernés. Voilà tout le problème. Ça veut dire qu'on n'a jamais pris les problèmes par le bon bout. On a toujours pris les problèmes par la ruse. La ruse



ici, c'est deux choses. Premièrement, faire croire à la communauté internationale qu'on a une capacité nationale à regrouper les gens, à discuter et à régler les problèmes. Elle, elle est dupe, elle pense que le dialogue national est un pas alors qu'il en est rien. Au niveau national, la ruse et la duplicité, on dit tout ça là si on ne le fait pas la communauté internationale va nous indexer. Constamment depuis 2013 jusqu'à aujourd'hui, le pouvoir se défait sur deux choses. Devant la communauté internationale, on se défait sur les acteurs sociaux, l'opposition et la société civile en disant que c'est eux qui font ceci, c'est eux qui font cela. Devant la communauté nationale, on se défait sur la communauté internationale, en disant que c'est la communauté internationale qui nous exige et nous sommes obligés de faire ceci ou cela. Le gouvernement ne se reconnaît aucune responsabilité particulière dans la conduite des affaires de ce pays. Soit c'est la faute à l'opposition ou la société civile soit c'est la faute à la communauté internationale.

**Avez-vous un appel à lancer à l'endroit des maliens ?**

**S.K :** Mon message à l'endroit des maliens a été le même. Les maliens doivent se dire qu'il

n'y a pas une solution individuelle à la crise actuelle. Je veux ma part donc je me mets dans mon petit coin et je ne suis pas concerné, c'est un leurre. Ça ne marchera jamais. Il faut à ce pays un sursaut national. Que l'ensemble des maliens prennent conscience qu'on ne peut pas continuer sur cette voie sans avoir à subir encore un coup plus dur que ceux que nous avons connus. Et pour ça il faut exiger fondamentalement le changement de cette gouvernance. Si cela emporte des individus, des hommes, peu importe pour le Mali. Ce qui est important pour le Mali, c'est sa survie maintenant. C'est ce message que j'ai à donner aux maliens. Ce n'est pas X ou Y, ce qui est fondamental aujourd'hui, ce qu'on ne peut pas se regrouper derrière IBK et continuer dans la gestion actuelle et prétendre qu'on peut sauver le Mali. Ce n'est pas possible. Ce pays est arrivé à la limite de ce qui est supportable pour une nation. Il y a même plus d'Etat de toutes les façons, les derniers événements nous le montrent. Il ne reste que le sursaut national.

**PROPOS RECUEILLIS  
PAR IBRAHIM SANOGO**



# Yaya Sangaré, Ministre de la Communication aux hommes de medias : « Nous voulons des élections transparentes et apaisées »

Soucieux de l'organisation d'élections législatives transparentes, équitables et apaisées, le ministre de la Communication, chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du gouvernement, a réuni autour d'une table, le lundi 16 mars 2020, à l'hôtel Maeva Palace, les hommes de médias et les organes de régulation de la presse. Objectif recherché : rappeler aux soldats de l'information la responsabilité qui leur incombe pendant la période électorale.



**A**ncien journaliste et aujourd'hui ministre en charge des journalistes, le ministre Yaya Sangaré a encore montré sa parfaite maîtrise du secteur qu'il dirige. Conscient de l'apport considérable des journalistes dans l'organisation des élections législatives transparentes, équitables et apaisées, Yaya Sangaré a procédé lundi à un rappel, à l'endroit des acteurs de la presse malienne dans son ensemble, sur la nécessité du respect strict des règles d'éthique et de déontologie. Mieux, il a profité de cette occasion pour neutraliser toute idée de parti-pris du gouvernement dans cette joute électorale. Pour faire ce travail, il était entouré du président du Comité National de l'Égal Accès aux Média d'État (CNEAME), Abdoulaye Sidibé, et du représentant de la Haute Autorité de la Communication (HAC), Gaoussou Drabo, qui se sont aussi prêtés à toutes questions d'éclaircissement des hommes et femmes de médias pendant près de trois heures d'horloge. Les exposés des deux représentants des organes de régulation de la presse ont porté entre autres sur : le code d'éthique et de déontologie des journalistes (doter les médias d'outils leur permettant de faire bon usage de la liberté de la presse) ; l'importance du respect de la déontologie et les dangers de son non-respect en période électorale ; le partage du temps d'antenne

entre les candidats.

Dans son discours d'ouverture des débats, le ministre Yaya Sangaré a insisté sur le fait que le gouvernement du Mali tient à réussir le pari de l'organisation apaisée et transparente des élections législatives. Selon lui, ces élections se tiennent dans une période charnière pour reconforter la volonté fortement affichée des Maliens de voir une nouvelle équipe à l'Assemblée nationale, après deux prorogations du mandat des députés. « Garant de la démocratie, vous jouez un rôle prépondérant dans la légitimation et l'acceptation des résultats des élections. Ce qui vous confère des droits et des devoirs. Nous voulons des élections apaisées et transparentes », a dit le ministre Sangaré.

Par ailleurs, il a rassuré que toutes les conditions sont réunies à ce jour, du côté du ministère en charge de l'Administration territoriale, pour la tenue des élections. Dans leurs interventions, les deux conférenciers des organes de régulations ont, tour à tour, insisté sur l'indépendance de leurs structures pour rassurer l'opinion et leurs acteurs sur leur neutralité pendant la période électorale.

Selon le président du Comité National de l'Égal Accès aux Média d'État, ses membres exercent librement. « Ils ne reçoivent d'injonction de personne. Ils veillent à une répartition égale, équi-

table du temps d'antenne entre les candidats sur les médias publics. Nous ne sommes soumis à personne. S'il y a une faute, c'est la nôtre ; pas parce qu'il y a une pression extérieure », explique Abdoulaye Sidibé. À l'en croire, le passage des candidats sur les médias publics et leur enregistrement se fait par tirage au sort pour éviter que, pour telle ou telle raison, un candidat ne demande à passer en première ou dernière position.

Par rapport à l'enregistrement, il dira que la possibilité est donnée aux candidats qui le souhaitent d'aller se faire enregistrer dans une agence de communication sous réserve qu'ils ne dépassent pas le temps d'antenne. « Nous n'acceptons pas aussi les excuses du genre : j'ai été bloqué sur le pont. Si le candidat n'est pas là à l'heure fixée par la loi d'une minute, il est forclos pour ce tour de passage », précise le président CNEAME.

Par ailleurs, le conférencier a profité de la tribune pour décrier une carence de la loi électorale par rapport à la gestion de la période de précampagne. « La loi ne définit pas la période de précampagne. Dans d'autres pays, à la veille de la campagne, le Président de la République démissionne. Le code électoral malien ne prévoit pas cela », regrette le conférencier.

Pour sa part, le représentant de la HAC dira qu'en période électorale, les médias sont les premiers instruments pour satisfaire le droit à l'information des citoyens à travers la présentation des candidats, du contenu de leur programme. « Ils permettent aux citoyens de faire un choix éclairé », a-t-il dit.

Selon lui, le rôle de la HAC est d'inciter les médias dans l'accomplissement de leur rôle à observer les normes de déontologie et d'éthique.

■ Ibrahim Sanogo

## Baber Gano, Ministre et candidat aux élections législatives : Et la loi ?

**D**epuis l'annonce de sa candidature pour les législatives prochaines, beaucoup s'attendaient à son départ du gouvernement. Imperturbable, il garde son fauteuil à ce jour et se lance dans la campagne à Djenné avec sa casquette de ministre de la République. Dans des pays, modèles de démocratie, de transparence et de légalité, il est courant et obligatoire pour un ministre en fonction de se démettre dès qu'il nourrit l'ambition d'aller à la conquête du suffrage des électeurs pour un quelconque mandat électoral. Il est automatiquement mis fin à sa mission dans le gouvernement avant même qu'il ne dépose sa candidature.

Sous nos tropiques, la réalité est toute autre. Pour l'histoire et comme nous l'avons écrit précédemment, la candidature de Baber Gano pour la députation à Djenné cache des non-dits. Il traîne (à travers le cabinet d'avocat qui porte son nom) devant le Pôle économique et financier de Bamako, un dossier de décaissement douteux de 400 millions de F CFA à l'Office du Niger dont il est le conseil juridique. Menacé de poursuites judiciaires et d'inculpation, l'abri idéal pour lui est l'Assemblée nationale où il jouira de l'immunité parlementaire avec un mandat d'au moins 5 ans sans être inquiété. La candidature de Me Baber Gano, ministre de l'Intégration africaine, aux législatives du 29 mars, dans la circonscription électorale de Djenné, a été distillée dans la presse deux semaines avant que la Cour constitutionnelle ne valide les différentes listes le 29 février dernier. Déjà le lendemain dimanche, bien avant l'ouverture officielle de la campagne électorale, il était dans sa localité où il a tenu une conférence sur les motivations de sa candidature sur



la liste RPM-URD.

Même si le ministre Baber Gano ne se démet pas de son propre chef, son maintien au gouvernement heurte les bonnes consciences, l'ordre normal des choses. Parce qu'il ne va pas à ces élections à égalité de chance avec les autres candidats et en plus il viole la loi électorale. Le président de la Cêni, Mamadou Ba au cours d'une interview sur l'ORTM la semaine dernière, parlait des attitudes proscrites par la loi électorale pendant la campagne. Parmi ces interdits, il a mis l'accent sur l'utilisation des biens et des moyens de l'Etat.

Comment un ministre de la République en fonction, candidat à la députation peut échapper à la violation de la loi dans ces conditions ? Primo, sa présence sur le terrain en temps de campagne dans le pays profond sera interprétée par la population à majorité analphabète comme la présence du représentant de l'Etat. Secundo, il pourra justifier difficilement la provenance des moyens logistiques utilisés

comme les véhicules, le carburant, etc. Tertio, sa casquette de ministre est un genre de trafic d'influence qui va inéluctablement faire pencher la balance en faveur de sa liste.

La Constitution de février 1992 est muette sur la candidature d'un ministre à une fonction électorale. Cependant l'article 58 de cette loi fondamentale stipule que "les fonctions de membre du gouvernement sont incompatibles avec l'exercice de tout mandat parlementaire, de toute fonction de représentation professionnelle à l'échelle nationale ou locale, de tout emploi public ou de toute activité professionnelle lucrative". Si tel est le cas, Me Gano devrait a priori démissionner ou être limogé sans autre forme de procès.

Son élection étant quasi assurée en coalition avec un parti (l'URD) qui domine Djenné, il ne pourra plus rester dans le gouvernement du Dr Boubou Cissé. Donc pourquoi ne pas quitter avec au moins la tête haute ?

## Découverte de Oumou Traoré, photographe : “La photographie est ma passion et mon moyen d’expression”



**A** lors qu'elle rêvait ardemment de faire carrière dans la restauration, Oumou Traoré s'est vue basculer dans la photographie en 2009. Un métier pour lequel elle nourrit désormais une grande passion et des ambitions. Taciturne, Oumou trouve en la photographie un moyen d'expression. Sa passion pour ce métier fait d'elle, aujourd'hui, l'une des figures montantes de la photographie féminine au Mali.

Il y a plusieurs manières de s'exprimer ou de présenter une chose, mais la meilleure forme d'expression pour la jeune dame Oumou Traoré, c'est la photographie. Ses images définissent, entre autres, les émotions, les conditions de vie, l'appartenance sociale et culturelle, la tradition, la condition de la femme. Des thématiques qui donnent aux photos d'Oumou une certaine originalité, allant de la réalité à l'imaginaire. “Les choses de la vie courante m'inspirent beaucoup, notamment les difficultés”, nous lance Oumou qui est plus dans la photographie artistique, journalistique et commerciale.

Niakouni est le nom de son exposition en cours à l'Institut Français de Bamako. Cette exposi-

tion s'inscrit dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la femme (8 mars). Démarrée le 6 mars dernier, elle se poursuit jusqu'au 28 mars. Niakouni est une série de photos évoquant une initiation de jeunes filles dans le Bèlèdougou, un milieu historiquement riche en traditions au Mali dont est issue la jeune photographe. “Niakouni est une cérémonie traditionnelle qui se fait chaque année dans le Bèlèdougou depuis des années. Elle consiste à initier les jeunes filles aux secrets de la femme dans notre société. J'ai voulu en parler à travers les images parce que je pense qu'il faut bien l'immortaliser”.

En faisant une petite plongée dans l'histoire d'Oumou, l'on comprend aisément que c'est plutôt la photographie qui semble choisir la jeune dame. A son arrivée à Bamako, alors très jeune, Oumou rêvait plutôt de devenir restauratrice, après avoir pratiqué de nombreux petits métiers. “J'ai commencé par la couture. Ensuite je me suis lancée dans la coiffure, notamment dans les tresses traditionnelles. J'arrivais à subvenir à mes besoins avec ces petits métiers”, nous explique-elle. Oumou va finalement se tourner vers la restauration, attirée

par sa grande sœur à l'époque cuisinière dans un hôtel à Bamako : “Elle aime et faisait si bien son travail que j'ai décidé de devenir comme elle. Quand je lui ai parlé de mon souhait de devenir cuisinière, elle m'a confiée à un chef cuisinier, un de ses amis à elle qui gérait un grand restaurant de la place”, raconte-elle. Mais le destin traçait déjà le chemin de la jeune dame dans la photographie qu'elle va embrasser par un pur hasard.

Etant coussinière, Oumou était amie avec le célèbre photographe Amssétou Diallo (gagnante du prix Kya de la 12e édition de la photographie africaine de Bamako). C'est elle qui l'attirera dans le monde des images. “A mes temps libres, j'accompagnais Amssétou dans ses courses de l'Association des femmes photographes du Mali. A l'époque, elle me disait que vu que je suis polyvalente, je pouvais tenter ma chance dans la photographie aussi”, nous raconte Oumou qui se verra inscrite par son amie à l'édition 2009 de la Biennale de la photographie de Bamako. “Pour cette première, j'avais choisi le thème des petits métiers dans lesquels je me retrouvais bien”, ajoute-t-elle.

Après cette exposition, Oumou est gagnée par la passion de la photographie et depuis elle est à l'affiche de toutes les éditions de la Biennale de la photographie de Bamako. Ses œuvres ont été plusieurs fois exposées à l'étranger, notamment au Sénégal, en Suisse et en Allemagne. Toutefois, avant d'en arriver là, Oumou a d'abord perfectionné son talent dans le ce métier à travers plusieurs formations, notamment au Centre de la formation en photographie de Bamako et dans bien d'autres endroits de référence. Ce qui lui a permis d'acquérir les outils nécessaires à la bonne pratique de ce métier. Aujourd'hui, elle est l'une des étoiles montantes de la nouvelle génération de photographes féminines au Mali. Membre de l'Association des femmes photographes du Mali, Oumou ambitionne d'inscrire son nom dans les annales des grandes dames de la photographie malienne.

La réalisation de cette ambition est bien possible car Oumou est déjà sur la voie. Elle sera à l'exposition monographique Africa 2020 consacrée aux femmes, prévue du 19 septembre au 10 novembre à Paris. D'autres sont à venir hors du pays et du continent, à l'en croire.

■ Youssouf KONE



## Coronavirus au Sénégal : Les réserves du mouvement «Arc-en-Ciel» sur les mesures de l'Etat

Comme la presque totalité des partis et mouvements politiques, le rassemblement «Arc en ciel» s'est félicité des mesures prises par les autorités dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19. Cependant Sheikh Mamadou Dieng et ses partisans mettent en garde contre les actions «démésurées» qui peuvent compliquer prématurément la vie des citoyens alors que personne ne sait jusqu'où ira notre «guerre» contre le Covid-19. Le Bureau du rassemble-

ment «Arc en ciel» pense par exemple qu'il est beaucoup trop tôt de s'attaquer aux «loumas» et petits marchés et de suspendre les audiences d'appel des Tribunaux qui bien souvent ne regroupent pas des foules importantes. En effet, souligne «Arc-en-ciel», «si l'idée de suspendre les audiences classiques qui regroupent souvent beaucoup de monde est à saluer, il n'en est pas de même des affaires de référés ou des audiences de la Chambre d'accusation qui se tiennent dans un

bureau. Il est souhaitable que l'autorité laisse aux juridictions le soin de s'organiser et d'éviter le cas échéant de surcharger ou de prolonger inutilement les longues périodes de garde à vue ou de détentions préventives».

Le rassemblement «Arc en ciel» pense qu'à «toute chose malheur est bon» et qu'avec cette douloureuse occasion, le Sénégal tient l'opportunité de changer radicalement plusieurs mauvaises habitudes des populations. C'est pourquoi Mamadou Dieng et ses partisans incitent les populations à se conformer aux prescriptions des médecins et à veiller au respect strict des normes d'hygiène et de salubrité car «rien ne sera plus comme avant». «Arc en ciel» demande également à l'Etat du Sénégal, d'initier des actions de désinfection dans tous les établissements d'enseignement, les marchés, les lieux de culte, gares routières et véhicules de transport public et tout autre lieu de regroupement de personnes.

## Coronavirus : L'OMS appelle à effectuer "un test pour chaque cas suspect"

■ ■ Testez, testez, testez". L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a appelé, lundi, tous les pays à accentuer les programmes de dépistage de la population pour freiner la pandémie de Covid-19, à l'origine de la "crise sanitaire mondiale majeure de notre époque".

Face à la "crise sanitaire mondiale majeure de notre époque", l'Organisation mondiale de la santé (OMS) appelle à effectuer "un test pour chaque cas suspect" de coronavirus, a annoncé, lundi 16 mars, à Genève, l'OMS. Les pays n'en font pas suffisamment pour retracer et tester chaque cas potentiel de contamination au Covid-19, se focalisant davantage sur des mesures pour créer une distance sociale entre les citoyens, a critiqué lundi le chef de l'Organisation, Tedros Adhanom Ghebreyesus. "Nous avons un message simple pour tous les

pays : testez, testez, testez", a insisté le chef de l'OMS lors d'une conférence de presse à Genève. Il y a désormais "plus de cas et de décès dans le reste du monde qu'en Chine", a-t-il ajouté lors d'une conférence de presse. Bien qu'il y ait eu une escalade rapide des mesures impliquant notamment la fermeture des écoles et l'annulation d'événements, les efforts ont jusqu'à présent été insuffisants pour augmenter les tests, isoler les nouveaux cas et retracer leurs contacts sociaux, a dénoncé Tedros Adhanom Ghebreyesus Tedros, appelant ces mesures à être « l'épine dorsale de la réponse au Covid-19 ».

"Vous ne pouvez pas combattre un incendie les yeux bandés"

Les pays ne pourront lutter contre la pandémie s'ils ignorent qui est infecté et qui ne l'est pas, a-t-il prévenu. "Vous ne pouvez pas combattre

un incendie les yeux bandés."

Le chef de l'OMS a également souligné les risques de laisser des patients avec des symptômes bénins du coronavirus rentrer chez eux, plutôt que d'être hospitalisés ou de créer de nouvelles installations médicales.

"Soigner les personnes infectées à la maison peut mettre les autres individus du ménage en danger", a souligné M. Tedros.

Les personnes qui prennent soin d'autres à la maison devraient également porter des masques et se laver les mains après chaque contact avec leurs patients. Les soignants devraient dormir dans une chambre séparée et utiliser une salle de bains séparée, recommande aussi l'OMS.

■ Source France24



## Barça et Psg s'arrachent Koulibaly : Naples réclame 52 milliards

**L**e défenseur des Lions Kalidou Koulibaly suscite vivement la convoitise de plusieurs clubs.

Le FC Barcelone envisagerait de préparer la succession de Gérard Piqué.

Pour remplacer l'international espagnol, les Blaugranas veulent frapper fort et aimeraient s'attacher les services de Kalidou Koulibaly. Idem pour le PSG qui n'aurait rien perdu de son intérêt pour Kalidou Koulibaly. Le Club Francilien aurait décidé de relancer le dossier cet été.



Sous contrat avec Naples, l'international sénégalais disposera d'un bon de sortie de 52

milliards FCFA, informe L'As dans sa parution de ce mardi.

## Report de l'Euro 2020 : La somme complètement folle que l'UEFA exige des clubs



**L'**UEFA ne veut pas assumer seule le report de l'Euro 2020 et les pertes financières qui en découleront. L'instance va mettre les clubs européens à contribution.

Une réunion téléphonique exceptionnelle regroupant 55 membres de la confédération européenne, dont les ligues et les fédérations, est prévue ce mardi. D'après le média The Athletic, l'UEFA exigera une participation des ligues et des clubs pour l'aider. L'instance demanderait 300 millions d'euros aux équipes européennes, premières bénéficiaires du report de l'Euro puisque celui-ci sera effectué afin de pouvoir conclure les compétitions de club.

Les clubs devront mettre la main à la poche. Ce mardi, l'éventualité de prolonger la saison jusqu'en juillet devrait être étudiée, ainsi que l'introduction de systèmes de barrage, Final Four et autres Final Eight. La mise en place de nouveaux calendriers devrait être envisagée en compagnie de l'Association européenne des clubs (ECA) et des ligues européennes (EL).



## **Bélier (21 mars - 19 avril)**

Avec le transit de votre Lune, c'est une journée où vous récoltez les fruits de votre travail. Votre ambition et votre détermination ont eu raison de votre dur labeur, vous en êtes à présent récompensé, vous rencontrez un succès mérité. Félicitations !

De ce côté-là également, tout se passe merveilleusement bien. Une prime peut vous être versée, des sommes d'argent peuvent arriver, votre travail est récompensé. Vous prenez conscience de la chance que vous avez, tout cela grâce à votre volonté.



## **Taureau (20 avril - 19 mai)**

Une journée ensoleillée est annoncée. Professionnellement, tout va bien. Les liens de travail sont favorables, de nombreuses opportunités sont présentes. Vous êtes organisé. Aucun nuage ne vient assombrir votre ciel. Vous gagnez en notoriété.

La roue tourne, et aujourd'hui elle a tourné cher natif ! Vos finances vous assurent un train de vie confortable, tout cela en partie, grâce à vos nombreux efforts. Vous n'avez rien lâché, votre persévérance a payé. Vous ne pouvez que vous féliciter.



## **Gémeaux (20 mai - 21 juin)**

Pour vos projets comme pour votre réflexion, la planète rouge, c'est-à-dire Mars, tiendra le rôle d'un formidable accélérateur. Pour autant, tout ne sera pas rose. En effet, en même temps, votre ego doublera ou triplera de volume... Brouilles à prévoir !

Vous ne mâcherez pas vos mots pour défendre vos intérêts financiers... Vous remonterez les bretelles à toutes les personnes qui ne répondront pas à vos attentes : votre conseiller bancaire comme le comptable de l'entreprise où vous travaillez !



## **Cancer (21 juin - 21 juillet)**

Vous tenez à garder le cap dans vos activités. Malgré l'atmosphère tendue, vous restez dans votre poste. Cependant, chaque jour, vous songez à évoluer différemment. Dans votre carrière, la lassitude s'installe. Un de vos collègues pourrait vous encourager !

Les dépenses restent abondantes. Elles dépassent le budget que vous aviez fixé. Si vous faites des frais liés à des loisirs, comparez bien les prix. Vous pourriez craquer pour des articles haut de gamme. Des regrets sur des achats restent possibles.



## **Lion (22 juillet - 23 août)**

Jupiter en Capricorne, situé dans le domaine du travail, vous amène de l'ambition, mêlée à de la prudence. Il est idéalement placé pour vous, cher Lion ! Les bons transits du moment sont favorables à un bel épanouissement professionnel, soyez-en certain !

La réussite professionnelle amène obligatoirement une expansion financière. Et c'est ce que vous vivez en ce moment. Toutes les planètes s'accordent à vous apporter des gains financiers, de belles surprises sont attendues de ce côté-là aussi.



## **Vierge (23 août - 23 septembre)**

C'est à se demander si aujourd'hui, travailler est possible. Non seulement la motivation n'est pas au rendez-vous, mais en plus, vous vous êtes levé du pied gauche. Exécuter votre travail calmement va s'avérer compliqué.

À cause de certains débits passés le même jour sur votre compte, votre situation budgétaire est fragilisée. Vous devez agir en conséquence, avant que votre découvert ne soit trop important, car dans ce cas, le banquier pourrait se manifester.



## **Balance (23 septembre - 22 octobre)**

Vous n'aurez pas besoin de vérifier vos dossiers ou de consulter vos fiches pour vérifier si votre travail est correct. Votre complémentarité professionnelle avec certains de vos collègues vous permettra de vous surpasser durant cette journée.

Grâce à l'ingéniosité de la planète Jupiter, vous trouverez un subtil équilibre entre les dépenses incompressibles et celles liées à la futilité... Vous ne pouvez pas et ne voulez pas vivre vingt-quatre heures sur vingt-quatre dans la restriction !



## **Scorpion (23 octobre - 22 novembre)**

Vous travaillez avec une conscience professionnelle. Cette situation est à double tranchant. Vous pouvez attirer des collègues qui sont à la traîne. La jalousie est d'ailleurs pas trop loin. Prenez impérativement de la distance, pour ne pas être envahi !

Vous pensez qu'il faut économiser ! Les dépenses récentes ont été importantes. Il faut freiner sur les excès. Changer d'apparence ou acheter de nouveaux vêtements vous attire. Essayez d'échelonner vos paiements. Cela vous permettra de rééquilibrer le budget.



## **Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)**

Avec Uranus dans la maison du travail, des restructurations et des changements sont à prévoir en ce moment, mais sont quelque peu ralentis par l'influence de Saturne. Persévérez et surtout ne baissez pas les bras, tout arrive à qui sait attendre !

Attention aux dépenses aujourd'hui, qui pourraient vous surprendre. Mais Jupiter amenant l'expansion, il est fort à parier que des rentrées d'argent soient également en cours ! Essayez de bien équilibrer tout ça, vous savez que votre logique est imparable !



## **Capricorne (21 décembre - 20 janvier)**

Vous pourriez faire face à un nouveau challenge professionnel. Vos ambitions sont élevées, vous avez encore du chemin à faire, mais ça ne vous inquiète pas, vous vous sentez prêt à gravir les échelons. On fait confiance à vos talents.

Du côté de votre argent, vous avez connu mieux, mais vous avez aussi connu pire, sauf qu'aujourd'hui la chance débarque dans votre signe, ce qui donne un vrai coup de pouce à vos finances. Une belle rentrée d'argent est prévue. Vous jubilez.



## **Verseau (20 janvier - 19 février)**

Côté professionnel, vous ne vous amusez pas à chercher les problèmes là où ils ne sont pas... En clair, vous serez déjà content d'avoir un travail, surtout en ces temps économiques plutôt difficiles. Vous vous direz cela avant tout pour relativiser.

Beaucoup de mouvements sur vos comptes... Heureusement, aujourd'hui, ils seront tous parfaitement maîtrisés. Tel un skieur, vous allez slalomer avec adresse pour éviter les tentations financières de toute société de consommation qui se respecte.



## **Poisson (19 février - 21 mars)**

L'un de vos collègues peut vous apporter de bons tuyaux, mais l'emballage de changer d'entreprise vous dessert ! Comparez les offres qui se présentent. Elles peuvent masquer la réalité d'un poste. Il est recommandé de rester dans votre fonction.

Seule la sagesse vous fera cesser des dépenses. Des petites sommes s'ajoutent et font un total peu négligeable ! Vos revenus fondent rapidement. Tentez de faire des soldes ou de dénicher de bonnes affaires ! Malgré ces achats, vous êtes à l'abri du besoin !

# UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

## Filiales



**BDU - BF**  
BURKINA FASO



**BDU - CI**  
CÔTE D'IVOIRE



**BDM FRANCE**  
FRANCE



**BDU**  
BANCO DA UNIÃO  
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

[www.bdm-sa.com](http://www.bdm-sa.com)

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



**BDM SA**